

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Le quatorze décembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de l'ancienne école de Monthelon.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mme OUDART Caroline, M. SILVA COSTA Daniel, absents excusés.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente du 09 novembre 2021. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Monsieur MARCHAND Guillaume a été élu secrétaire de séance.

N°048/2021 CONVENTION ADHESION A LA MISSION RGPD DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du 8 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Établissements publics de la Marne qui le demandent.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information /sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2022 est de 100 €.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

* d'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,

* d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents

N°049/2021 VALIDATION DE L'ETUDE HYDRAULIQUE DOUCE SUR LE BASSIN VERSANT DES BIGNARDS – MISE EN PRATIQUE DES RECOMMANDATIONS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu de l'étude hydraulique douce sur le bassin versant des Bignards qui a été réalisée le ...

Cette étude présente des recommandations qu'il serait nécessaire de mettre en pratique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et une abstention, décide :

- De valider l'étude hydraulique douce sur le bassin versant des Bignards réalisée le ...
- De mettre en pratique des recommandations présentées en annexe.

N°050/2021 DEVIS POUR LA POSE DE BORNES INCENDIE PAR L'ENTREPRISE EHTP

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EHTP pour la pose de deux bornes incendie pour la rue Henri Martin et la rue Saint Vincent pour un montant de 5 545 € HT pour chaque borne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas donner suite à ce devis

N°051/2021 CHOIX D'UN COORDONNATEUR SPS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA HALLE DES PATIS

Les travaux de construction de la halle des Pâtis nécessitent la présence obligatoire d'un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé). Son objectif est de prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises, d'anticiper les risques pendant l'étude de projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l'exécution du projet.

Monsieur le Maire présente le devis de deux entreprises :

- LEMOINE
- SOCOTEC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise SOCOTEC comme coordonnateur SPS pour les travaux de construction de la Halle des Pâtis pour un montant de 2 440 € HT.

N°052/2021 CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR LA FOURNITURE DE PLANS BETON POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DES PATIS

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise B2S Ingénierie pour la fourniture de plans béton pour la construction de la halle des Pâtis, pour un montant de 2 600 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise B2S Ingénierie pour la fourniture de plans béton pour la construction de la halle des Pâtis, pour un montant de 2 600 € HT.

N°053/2021 CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR L'ETUDE CHARPENTE BOIS POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DES PATIS

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BET CORNET pour l'étude des charpente bois pour la construction de la halle des Pâtis, pour un montant de 2 800 € HT. Cette étude a pour but le conseil avec calculs de prédimensionnement sur dossier en phase de consultation, permettant la description et la consultation du lot structures bois du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise BET CORNET pour l'étude des charpente bois pour la construction de la halle des Pâtis, pour un montant de 2 800 € HT.

N°054/2021 CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR L'ETUDE ELECTRICITE FORTS ET FAIBLES POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DES PATIS

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise T3E REIMS pour l'étude Électricité courants forts et faibles pour la construction de la halle des Pâtis, pour un montant 3 100 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise T3E REIMS pour l'étude Électricité courants forts et faibles pour la construction de la halle des Pâtis, pour un montant 3 100 € HT.

N°055/2021 CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR L'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX DE LA HALLE DES PATIS

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ECCO REIMS pour la réalisation des quantitatifs des lots pour la construction de la halle des Pâtis, pour un montant 3 700 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise ECCO REIMS pour la réalisation des quantitatifs des lots pour la construction de la halle des Pâtis, pour un montant 3 700 € HT.

N° d'ordre des délibérations :

- N°048/2021 Convention adhésion a la mission RGPD du Centre de Gestion de la Marne
- N°049/2021 Validation de l'étude hydraulique douce sur le bassin versant des Bignards – Mise en pratique des recommandations
- N°050/2021 Devis pour la pose de bornes incendie par l'entreprise EHTP
- N°051/2021 Choix d'un coordonnateur SPS pour les travaux de construction de la halle des Pâtis
- N°052/2021 Choix d'un bureau d'étude pour la fourniture de plans béton pour la construction de la halle des Pâtis
- N°053/2021 Choix d'un bureau d'étude pour l'étude charpente bois pour la construction de la halle des Pâtis
- N°054/2021 Choix d'un bureau d'étude pour l'étude électricité forts et faibles pour la construction de la halle des Pâtis
- N°055/2021 Choix d'un bureau d'étude pour l'économie de la construction pour les travaux de la halle des Pâtis